

**Assemblée générale**

Soixante-dix-septième session

Documents officiels

Distr. générale
26 août 2023
Français
Original : anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 12^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 7 octobre 2022, à 15 heures

Président : M. Blanco Conde (République dominicaine)**Sommaire**Point 64 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'enfant (*suite*)

- a) Promotion et protection des droits de l'enfant (*suite*)
- b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 15 heures.

Point 64 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'enfant (suite)

a) Promotion et protection des droits de l'enfant

(suite) (A/77/41, A/77/140, A/77/143, A/77/221 et A/77/282)

b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (suite)
(A/77/309-E/2023/5)

1. **M^{me} Otani** (Présidente du Comité des droits de l'enfant), présentant le rapport du Comité des droits de l'enfant (A/77/41), dit que la pandémie de coronavirus (COVID-19), l'attaque de la Russie contre l'Ukraine et les phénomènes météorologiques extrêmes ont tous un impact négatif sur le développement humain. Des centaines de millions d'enfants vivent dans des situations de conflit, n'ont pas assez de nourriture, ne sont pas scolarisés et sont frappés par la pauvreté, la violence et les problèmes de santé mentale. Les progrès réalisés en matière de droits de l'enfant au cours des dernières décennies sont de plus en plus menacés. Il est alarmant de constater que dans toutes les régions du monde et dans les instances intergouvernementales telles que le Conseil des droits de l'homme, le statut des enfants en tant que détenteurs de droits est remis en question, de même que la capacité d'action et le droit à la participation des enfants. Le Comité continuera de lutter contre toutes les remises en cause des droits de l'enfant et de veiller à ce que ces droits figurent en bonne place de tous les programmes politiques.

2. Il est essentiel d'intégrer les droits de l'enfant dans toutes les activités et tous les programmes de l'ONU, dans le cadre des trois piliers que sont les droits humains, le développement et la paix et la sécurité. Le Comité se félicite de la décision du Secrétaire général d'élaborer une note d'orientation sur la prise en compte généralisée des droits de l'enfant et est déterminé à jouer un rôle actif à cet effet. Il a également travaillé en étroite collaboration avec les autres organes conventionnels, les titulaires de mandats de procédures spéciales et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants, tout en renforçant sa participation aux travaux du Conseil des droits de l'homme. En outre, le partenariat entre le Comité et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) comprend une réunion biennale pour des discussions politiques de haut niveau sur les principales questions relatives aux droits de l'enfant. En 2022, les enfants ont participé pour la première fois à la

Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants. Il est également nécessaire de renforcer la participation des enfants aux discussions sur le travail des enfants, les enfants dans les conflits armés et d'autres domaines.

3. Le seul État qui n'a pas ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et n'y a pas adhéré est les États-Unis d'Amérique. La ratification des trois Protocoles facultatifs se rapportant à la Convention progresse lentement, puisqu'il n'y a eu que quatre nouvelles ratifications au cours de l'année écoulée. La ratification universelle de la Convention et des Protocoles facultatifs qui s'y rapportent est nécessaire pour garantir que toutes les personnes de moins de 18 ans soient traitées comme des enfants et comme des titulaires de droits à part entière, partout et à tout moment. En ce qui concerne les rapports, aucun rapport initial établi en application de la Convention n'est en cours d'examen. Toutefois, 89 rapports initiaux au total sont encore attendus. Les États parties devraient demander aux services du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de les aider à établir leurs rapports. Des discussions seront menées sur les moyens de faciliter l'établissement de rapports au titre des Protocoles facultatifs, par exemple grâce à des procédures simplifiées.

4. En 2022, le Comité a examiné les rapports de 22 États parties, ce qui porte à 74 le nombre de rapports en attente d'examen. Lors de sa quatre-vingt-neuvième session, le Comité a décidé de passer à un cycle d'examen prévisible de huit ans, avec une procédure de suivi à mi-parcours, et de proposer aux États parties d'utiliser par défaut la procédure de rapport simplifiée, avec la possibilité d'y renoncer, conformément aux conclusions concertées des présidentes et présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme adoptées en juin 2022. Dans le cadre du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, le Comité a rendu sa décision dans 28 affaires et a enregistré 38 nouvelles affaires depuis octobre 2021. Le Comité travaille également sur quatre enquêtes et a adopté des méthodes de travail pour les enquêtes à sa quatre-vingt-dixième session. Pour appuyer ces efforts, les États Membres devraient coopérer avec le Comité et augmenter leur financement, car la procédure d'enquête n'a pas assez de ressources humaines et financières dédiées.

5. Depuis la journée de débat général consacrée aux enfants défenseurs des droits humains en 2018, la participation des enfants défenseurs des droits humains aux travaux du Comité est devenue une pratique courante. Actuellement, 13 enfants défenseurs des droits

humains conseillent le Comité pour la rédaction de son observation générale sur les droits de l'enfant et l'environnement, en particulier les changements climatiques. Plus de 7 000 enfants de 103 pays ont participé aux consultations sur l'avant-projet et ont souligné la nécessité d'une action urgente pour faire face à l'impact des changements climatiques sur leurs droits. Le Comité a adopté un projet qui sera soumis à consultation publique et doit être publié en novembre 2022. Tous les États ont été invités à faire part de leurs commentaires sur le projet d'observations générales avant février 2023.

6. Le rapport du Secrétaire général sur la situation du système des organes conventionnels des droits de l'homme (A/77/279) reprend les conclusions des Présidentes et Présidents concernant le cycle d'examen prévisible et les méthodes de travail harmonisées. Pour mettre en œuvre ces conclusions, les organes conventionnels et leurs secrétariats ont besoin de davantage de ressources afin de faire face à la charge de travail. Le succès futur du système des organes conventionnels dépend du soutien actif des États Membres lors de l'examen des besoins en ressources du système.

7. **M^{me} García Rico** (Espagne) dit que la protection des enfants et des adolescents est un objectif central de la politique intérieure et extérieure de l'Espagne. En 2021, le Gouvernement espagnol a adopté une loi sur la protection globale des enfants et des adolescents confrontés à la violence et un plan d'action contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents. Il travaille également à une loi sur la famille afin de réformer et d'améliorer le système national de protection sociale.

8. Le processus de rédaction d'une observation générale sur les droits de l'enfant et l'environnement mené par le Comité des droits de l'enfant est l'occasion d'élargir la portée des droits de l'enfant dans le contexte de la crise climatique, qui a des effets négatifs sur les droits humains. Les retards dans la réalisation des droits des enfants et des adolescents dus à la pandémie de COVID-19 sont préoccupants et touchent en particulier les groupes les plus vulnérables. Les États devraient placer les droits des enfants et des adolescents au centre de leurs politiques de relèvement afin d'inverser cette tendance dans des domaines essentiels comme la santé, l'éducation et la protection contre la violence physique et mentale.

9. **M^{me} Ruhama** (Malaisie) dit qu'en tant qu'État partie à la Convention relative aux droits de l'enfant, la Malaisie assure la promotion et la protection des droits de l'enfant au niveau national au moyen de diverses lois,

politiques et plans d'action. Afin de garantir aux enfants une éducation de qualité à un coût abordable, le Gouvernement continue de subventionner les services d'éducation et de protection de la petite enfance, en particulier pour les personnes les plus pauvres et les ménages à faible revenu. Une aide financière mensuelle permet aux enfants défavorisés et aux orphelins de grandir et de s'épanouir tout en continuant à vivre avec leurs tuteurs. Le Gouvernement est en train de revoir la procédure judiciaire pour les enfants en vue de renforcer leur protection.

10. La Malaisie continuera de promouvoir les droits de l'enfant et appelle la communauté internationale à renforcer la coopération dans ce domaine. La délégation souhaiterait savoir si le Comité a progressé dans le traitement des rapports en souffrance dont l'examen a été reporté en raison de la pandémie de COVID-19 et si ce retard a affecté le travail du Comité après la pandémie.

11. **M^{me} Ekmektzoglou** (représentante de l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice) dit que l'Union européenne est préoccupée par le recul des droits de l'enfant et de la réalisation des objectifs de développement durable pendant la pandémie de COVID-19. Elle s'enquiert des solutions envisagées par le Comité des droits de l'enfant pour rattraper le retard accumulé pendant la pandémie et demande comment les États Membres peuvent l'aider à relever ce défi.

12. La participation effective des enfants aux travaux de l'Organisation des Nations Unies est une priorité pour l'Union européenne. Aussi se félicite-t-elle des mesures prises par le Comité pour accroître la participation des enfants, y compris des enfants défenseurs des droits humains, à l'ensemble de ses travaux. Les enfants doivent participer à toutes les discussions et à toutes les décisions qui ont des répercussions sur leur vie et sur leurs droits, que ce soit directement ou indirectement. L'oratrice demande quels autres moyens pourraient être mis en œuvre pour accroître la participation effective des enfants, y compris des enfants défenseurs des droits humains, aux travaux du Comité, de manière que les enfants de tous les milieux et de toutes les régions, en particulier ceux qui sont en situation de vulnérabilité, puissent avoir des chances égales de participer, et comment les États Membres pourraient contribuer à cet effort.

13. **M^{me} Sorto Rosales** (El Salvador) déclare que son Gouvernement s'acquitte de ses engagements envers les enfants en promouvant des lois, des plans et des programmes dans l'intérêt des nourrissons, des enfants, des adolescents et de leurs familles. Ces lois ont permis de mettre en place une prise en charge complète des

mères et des bébés avant, pendant et après l'accouchement, de protéger les enfants tout au long de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence, et de promouvoir, défendre et favoriser l'allaitement maternel par l'adoption de mesures visant à assurer un environnement et des conditions appropriés à cette fin.

14. El Salvador reste déterminé à respecter la Convention relative aux droits de l'enfant et les autres engagements internationaux dans ce domaine. La délégation se demande comment le Comité des droits de l'enfant peut œuvrer à répondre aux nouveaux défis mondiaux qui ne sont pas mentionnés dans la Convention.

15. **M. Ruidíaz Pérez** (Chili) dit que son Gouvernement accueille avec satisfaction les observations formulées par le Comité des droits de l'enfant à l'issue de l'examen du rapport valant sixième et septième rapports périodiques du Chili (CRC/C/CHL/6-7) et qu'il s'engage à leur donner suite. Dans le cadre de l'examen, le Gouvernement s'est engagé à élaborer un projet de loi visant à protéger les droits humains des personnes intersexuées et à interdire les opérations dites de normalisation. Les conseils permanents du Comité et le partage d'expériences avec d'autres États sont essentiels pour progresser ensemble dans ce domaine.

16. Le Chili a également adopté une loi visant à garantir et protéger intégralement les droits des enfants et des adolescents, correspondant aux normes de la Convention relative aux droits de l'enfant. Faisant suite à la mise en place de différents organismes chargés de la protection des enfants, cette loi établit logiquement le nouveau cadre institutionnel du Chili en la matière. Conformément à son engagement en faveur des droits humains des enfants, le Chili a présenté sa candidature au Conseil des droits de l'homme pour la période 2023-2025.

17. **M^{me} Matos Menéndez** (République dominicaine) dit que les droits de l'enfant sont essentiels pour parvenir à un développement durable et garantir l'égalité des chances pour les générations futures, en ne laissant personne de côté. En raison de l'enchevêtrement des différentes urgences mondiales, notamment de la pandémie de COVID-19, qui a touché en particulier les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, et des changements climatiques, dont les effets pèsent de manière disproportionnée sur les petits États insulaires en développement, les enfants de pays comme la République dominicaine sont encore plus vulnérables.

18. La délégation dominicaine souhaite savoir quelles mesures le Comité des droits de l'enfant a envisagé de recommander aux pays pour mieux répondre aux

inégalités qui touchent les enfants, notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation et à la santé, et pour traiter les problèmes de violence, en particulier dans les espaces censés être sûrs, tels que la famille, les communautés religieuses et les établissements d'enseignement. Comment appliquer le principe de responsabilité tout en évitant de réactiver les traumatismes dans la vie quotidienne et en encourageant la parentalité positive ?

19. **M^{me} Chakir** (Luxembourg), s'exprimant en tant que déléguée de la jeunesse, dit que la participation réelle et effective des enfants au niveau national et aux instances de l'ONU est essentielle, conformément à l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant. C'est pourquoi le Luxembourg a entrepris plusieurs projets visant à renforcer la participation des enfants dans le pays. Le parlement des jeunes du Luxembourg donne aux jeunes à partir de 14 ans l'occasion de participer à la vie politique. Il permet d'éduquer et de sensibiliser les enfants aux questions mondiales et leur offre la possibilité d'exprimer leurs préoccupations pour l'avenir. Cependant, la participation des jeunes ne peut être efficace que si elle est prise au sérieux. L'oratrice souhaiterait savoir comment les résultats et le travail des organisations nationales dirigées par des enfants, telles que les parlements de jeunes, sont pris en compte dans les travaux du Comité des droits de l'enfant.

20. **M. Magosaki** (Japon) dit qu'à l'heure des crises de sécurité humaine, il est impératif d'adopter une approche globale, plaçant les enfants au cœur des droits humains, du développement, de la paix et de la sécurité. Les donateurs bilatéraux, les fonds et les programmes bénéficieraient grandement de contributions à cet égard. L'orateur demande si des occasions de collaboration ont été manquées et, dans l'affirmative, comment les États Membres pourraient y remédier.

21. **M^{me} Raban** (Royaume-Uni) dit que son pays, qui défend les droits de l'enfant de manière inconditionnelle, est profondément préoccupé par la manière dont les conflits et les crises, notamment les changements climatiques et la pandémie de COVID-19, se répercutent sur ces droits dans le monde entier. La prévalence de la violence contre les enfants est également très inquiétante. La nature, la gravité et les causes de cette violence présentent souvent des différences notables entre les genres. Il faut donc en tenir compte lorsqu'on aborde cette question afin d'apporter des réponses adaptées à ces réalités diverses. En conséquence, le Gouvernement britannique s'est engagé à placer les femmes et les filles au cœur de sa politique étrangère et de développement, en utilisant tous les outils dont il dispose pour réaliser des progrès

dans ce domaine. Le Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement publiera cette année une nouvelle stratégie pour les femmes et les filles, sur les thèmes de l'éducation des filles, de l'autonomisation des femmes et des filles et de la fin de la violence. La délégation britannique se demande comment mieux garantir que les filles soient consultées de manière effective sur les questions qui les concernent, non seulement dans les instances internationales, mais aussi aux niveaux national et régional.

22. **M^{me} Wiig** (Norvège) dit qu'en mars 2022, le Comité des droits de l'enfant a coorganisé un événement de haut niveau avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés et la Norvège afin de promouvoir le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Elle demande comment la Représentante spéciale et le comité pourraient collaborer plus étroitement afin d'améliorer la protection des enfants et de leurs droits dans les zones de conflit, et comment les États Membres pourraient contribuer à cette entreprise.

23. **M^{me} Purba** (Indonésie) dit que l'Indonésie peut s'enorgueillir de son action en matière de participation des enfants. La création de forums d'enfants nationaux et locaux permet aux enfants de participer à l'élaboration de la politique gouvernementale, et le lancement d'un programme d'apprentissage indépendant permet aux écoles d'écouter les élèves et d'adapter leurs programmes de manière flexible, avec l'appui d'une application numérique utilisée par des millions d'enseignants et d'élèves dans tout le pays.

24. Si la transformation numérique de l'éducation a apporté des avantages considérables, le risque de violence en ligne contre les enfants est un sujet de préoccupation. La délégation indonésienne demande comment trouver le meilleur équilibre entre la maximisation des avantages de la transformation numérique et la prévention des risques qu'elle présente pour les enfants.

25. **M^{me} Romulus Ortega** (Mexique) dit que la communauté internationale doit veiller à ce que les multiples crises sociales, économiques et géopolitiques actuelles n'empêchent pas les enfants d'exercer leurs droits. L'augmentation des déplacements forcés touche un nombre croissant d'enfants, en particulier les enfants non accompagnés, et doit être traitée de manière adéquate. L'oratrice s'enquiert des mesures prises par le Comité des droits de l'enfant pour garantir la participation des enfants aux programmes visant à atténuer les impacts des crises socio-économiques,

alimentaires et géopolitiques actuelles sur la santé mentale et la sécurité personnelle.

26. Compte tenu des difficultés rencontrées pour assurer la continuité des activités pendant la pandémie de COVID-19, le Mexique félicite le Comité pour les résultats obtenus en ce qui concerne le renforcement du système des organes conventionnels, l'augmentation de la participation des enfants aux travaux du Comité, la mise en place de coordonnateurs régionaux et les efforts interinstitutionnels visant à surveiller la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et des Protocoles facultatifs s'y rapportant dans le monde entier.

27. **M. Kuzmenkov** (Fédération de Russie) dit qu'au grand dam de sa délégation, le Comité des droits de l'enfant continue de promouvoir la position occidentale sur la situation en Ukraine à chaque fois qu'il en a l'occasion. Lors de la dix-neuvième Réunion des États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant, la délégation russe avait appelé le Comité à adhérer au principe de neutralité et d'impartialité, mais ses commentaires ont malheureusement été ignorés. L'examen du dernier rapport périodique de l'Ukraine sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant ([CRC/C/UKR/5-6](#)) a été clairement politisé. Aucune question n'a été posée sur les violations des droits de l'enfant commises par l'Ukraine, qui ont été signalées à plusieurs reprises non seulement par la Russie, mais aussi par des organisations non gouvernementales. Le 4 août 2022, Amnesty International a publié une étude dans laquelle elle a constaté que les forces armées ukrainiennes mettaient en danger la vie de civils, y compris d'enfants, en utilisant des écoles à des fins militaires. Ces informations ont malheureusement été ignorées par le Comité. Le Comité devrait utiliser à bon escient le temps qui lui est alloué pour les réunions et éviter de se laisser distraire par des activités qui ne relèvent pas de son mandat. Le dernier rapport périodique de la Fédération de Russie ([CRC/C/RUS/6-7](#)) a été soumis au Comité dans les délais en 2019, mais il n'y a toujours aucune information sur le site Web du Comité quant à la date de son examen. Si le Comité se consacrait davantage à ses activités essentielles plutôt qu'à la politique, peut-être traiterait-il les rapports plus efficacement.

28. **M. Al-Suwaidi** (Qatar) dit que son pays réaffirme son engagement en faveur de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et des Protocoles facultatifs qui s'y rapportent. Le Qatar s'est également engagé à poursuivre ses efforts pour protéger les droits des enfants dans les situations de conflit armé, dans lesquelles les enfants sont victimes de graves

violations de leur droit à l'éducation, voire privés d'éducation en raison d'attaques contre les écoles. Ces efforts ont été déployés dans le cadre de son programme de développement international et d'aide humanitaire ; le secteur de l'éducation a reçu 17 % de l'aide totale fournie par le Qatar.

29. **M. Riva Grella** (Uruguay) dit que son pays est un défenseur de longue date des droits de l'enfant et qu'il s'est engagé à mettre en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant, comme en atteste sa politique intérieure, qui vise à reconnaître et à réaliser les droits de l'enfant. Parmi les défis à relever figure la pandémie de COVID-19, qui a exacerbé le fossé numérique existant, ainsi que les disparités de genre et l'écart entre les pays développés et ceux en voie de développement.

30. En ce qui concerne la numérisation, grâce à l'initiative « Un enfant, un ordinateur », le Gouvernement a mis en place un réseau qui couvre tout le pays. La réalisation de ce plan, qui a duré 16 ans, a été soutenue par quatre gouvernements successifs. L'accès à la connectivité est essentiel à la réalisation du droit à l'éducation. Cependant, le respect de l'article 28 de la Convention ne pourra pas être assuré si les écarts sociaux continuent de se creuser. L'orateur demande comment le Comité des droits de l'enfant envisage de poursuivre son travail pour mettre en œuvre et réaliser le droit à l'éducation à la lumière de l'aggravation de la fracture numérique.

31. **M. Altarsha** (République arabe syrienne) dit que la pénurie de lait maternisé et les problèmes d'approvisionnement en électricité ont de graves répercussions sur les nourrissons syriens. La Syrie ne peut même pas importer de fil chirurgical. La délégation syrienne se demande si ces sanctions ne devraient pas être considérées comme la cause principale des violations graves des droits de l'enfant. Le paragraphe 49 du rapport du Comité des droits de l'enfant fait référence à la nécessité de rapatrier les enfants détenus en République arabe syrienne et au droit de maintenir le contact avec les deux parents. En Syrie, il y a plus de 58 000 combattants terroristes étrangers accompagnés de membres de leur famille, dont 93 % sont des enfants. En tant que défenseurs des droits humains, les pays devraient assumer leurs responsabilités à l'égard de ces enfants et les rapatrier, de même que les combattants terroristes étrangers et leurs épouses, plutôt que de demander à d'autres de défendre les droits humains, de retirer la citoyenneté de ces enfants ou même de les séparer de leur famille. La délégation syrienne soutient les commentaires faits par la Fédération de Russie concernant les procédures.

32. **M^{me} Otani** (Présidente du Comité des droits de l'enfant) dit que la question de l'accumulation des rapports à examiner est une question très préoccupante qui doit être traitée. Les rapports doivent être examinés lorsqu'ils sont reçus des États parties ; si l'examen prend du retard, les informations figurant dans les rapports ne seront plus à jour. En outre, dans l'intervalle, la protection et le suivi des enfants n'est pas assurée dans les pays concernés. Comme convenu par les présidentes et présidents des organes conventionnels en juin 2022, les organes conventionnels dans leur ensemble travaillent actuellement à l'adoption d'un cycle d'examen prévisible, ce qui supposera l'intégration des questions en suspens dans un nouveau système. Il n'a donc pas été possible pour les organes de traités de traiter les problèmes d'arriérés séparément du passage à un cycle d'examen prévisible de huit ans pour l'ensemble du système.

33. L'adaptation des travaux du Comité aux défis mondiaux et la prise en compte des dimensions de genre nécessite une collaboration entre les différents organes conventionnels et les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales, l'objectif étant d'améliorer les approches des questions relatives aux droits humains et aux droits de l'enfant. Les problèmes rencontrés, y compris ceux liés aux questions de genre, se recoupent et s'enchevêtrent de manière notable. Il y a aussi beaucoup de possibilités de renforcer la participation des enfants et de faire progresser les droits de l'enfant, notamment à l'Assemblée générale, au Conseil des droits de l'homme, dans le cadre de l'Examen périodique universel, à la Commission de la condition de la femme et au forum politique de haut niveau pour le développement durable.

34. En ce qui concerne les occasions manquées de collaboration, il convient de noter que les questions relatives aux droits humains, y compris celles concernant les enfants, font partie des mandats des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies. Le Comité souhaite donc non seulement collaborer avec d'autres mécanismes des Nations Unies chargés des droits humains, mais aussi renforcer sa collaboration avec les agences spécialisées, les fonds et les programmes des Nations Unies. Conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, la coopération internationale est également nécessaire pour atteindre les objectifs liés à l'éducation et au développement du jeune enfant, en particulier la réalisation du droit à l'éducation pour tous les enfants dans tous les pays. Outre la coopération multilatérale, notamment par l'intermédiaire des fonds et programmes des Nations Unies, la coopération internationale bilatérale, qui peut passer par exemple par l'aide

publique officielle, présente également un grand intérêt. Les États devraient examiner les observations finales et les recommandations pour tous les pays et fournir collectivement une assistance aux États qui en ont besoin, en vue de mettre en œuvre les recommandations du Comité.

35. Comme les travaux du Comité à Genève visent en priorité à remédier aux lacunes dans l'application de la Convention, il ne reste malheureusement pas assez de temps pour partager les bonnes pratiques. Toutefois, le fait d'entendre parler de bonnes pratiques est à la fois encourageant et bénéfique, et ces pratiques devraient être partagées entre les États Membres. Une fois publiées les observations finales et les recommandations du Comité, il faudrait également assurer un suivi de manière à recenser les bonnes pratiques d'autres pays.

36. Le Comité pourrait faire davantage pour renforcer la collaboration avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés. Cette collaboration pourrait par exemple permettre de soutenir les États qui n'ont pas ratifié le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Le Comité pourrait également collaborer avec les organismes des Nations Unies afin d'aider ces États à appliquer le Protocole facultatif et à s'acquitter de leurs obligations en matière de rapports.

37. **M^{me} Singhateh** (Rapporteuse spéciale sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, y compris la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et autres contenus montrant des violences sexuelles sur enfant), présentant son rapport (A/77/140), dit que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est essentiel pour mettre un terme à la vente et à l'exploitation sexuelle d'enfants. La lutte contre les inégalités exacerbées et la vulnérabilité des enfants face aux pratiques préjudiciables que constituent le mariage d'enfants, le travail des enfants et la vente et l'exploitation sexuelle des enfants relève d'une responsabilité collective.

38. Dans son rapport, au titre des cibles 5.3, 8.7 et 16.2 des objectifs de développement durable, la Rapporteuse spéciale recense les groupes d'enfants les plus exposés ou vulnérables à la vente et à l'exploitation sexuelle et présente des bonnes pratiques pour atténuer leur vulnérabilité et leurs besoins de protection dans le contexte de la famille, de l'espace numérique et des cadres institutionnels. Certains groupes d'enfants courent un risque plus élevé d'être victimes de vente, d'exploitation sexuelle et d'abus en raison d'inégalités exacerbées par des facteurs tels que la discrimination. Il

s'agit notamment des enfants touchés par la pauvreté, des enfants des rues, des enfants des communautés rurales ou marginalisées, des enfants touchés par un conflit, des enfants en mouvement ou déplacés à l'intérieur du pays, des enfants dont la naissance n'a pas été enregistrée, des enfants placés dans des institutions ou dans des structures de protection de remplacement et exposés à la violence et à la maltraitance, ainsi que des enfants contraints de travailler. Ces enfants risquent également d'être laissés de côté dans les stratégies de lutte contre la vente et l'exploitation, car ils restent largement exclus des activités de collecte de données.

39. Bien que les États aient réalisé de nets progrès en matière de protection des enfants vulnérables, les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19, les conflits et la crise climatique ont aggravé les problèmes et mis à rude épreuve les systèmes de protection de l'enfance, entraînant des retards dans la réalisation des objectifs.

40. À l'heure où les Gouvernements s'efforcent de reconstruire en mieux, il est essentiel d'œuvrer à réduire la vulnérabilité des enfants face à la vente, aux abus sexuels et à l'exploitation en prenant des mesures adéquates aux niveaux national, régional et international, par des voies législatives, politiques, programmatiques et stratégiques et l'allocation de ressources suffisantes. Il convient également de prendre ces mesures en considération dans les processus d'établissement de rapports et d'examen nationaux effectués dans l'optique des cibles correspondant aux objectifs de développement durable. L'utilisation de données ventilées permettrait d'éclairer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, en vue de garantir qu'aucun enfant ne soit laissé de côté.

41. **M^{me} González Ramírez** (Mexique) dit que sa délégation souhaite savoir comment renforcer la collaboration avec le secteur privé pour lutter contre l'exploitation en ligne des enfants, repérer les groupes criminels et réduire la demande et la reproduction de matériels connexes. Il est essentiel de reconnaître le lien entre l'abus sexuel et l'exploitation des enfants et les causes structurelles dues à l'inégalité des sexes et à la masculinité toxique pour lutter contre ces crimes. La violence fondée sur le genre entraîne la normalisation et la perpétuation de la violence contre les enfants.

42. L'accès aux services de santé sexuelle et procréative est essentiel pour limiter les risques pour la santé des victimes et des personnes rescapées. En outre, il est crucial d'intégrer une éducation sexuelle complète dans les programmes scolaires pour prévenir les mariages d'enfants, l'exploitation et les abus sexuels, y compris en ligne, et la traite des êtres humains. Avant

tout, il convient de rappeler que les enfants sont des détenteurs de droits et des agents de changement. Le Mexique invite la Rapporteuse spéciale à participer aux activités commémoratives de la Journée mondiale pour la prévention et la guérison de l'exploitation, des atteintes et des violences sexuelles visant les enfants, en vue d'encourager les États Membres à s'engager à éliminer l'exploitation sexuelle des enfants et les abus sexuels à leur encontre, notamment par l'introduction d'une éducation sexuelle complète pour les enfants.

43. **M^{me} Ekmektzoglou** (représentante de l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice) dit que l'Union européenne est partisane d'une approche holistique pour éliminer les graves violations des droits humains mises en évidence dans le rapport de la Rapporteuse spéciale. Pour ce faire, il faut supprimer les lois et politiques discriminatoires, mettre en œuvre des mesures socio-économiques adéquates pour accroître la résilience des familles et leur capacité à offrir aux enfants un environnement sûr et sain, défendre le droit à l'éducation et garantir l'accès aux services de santé pour les enfants, en particulier les survivants d'actes de violence et de maltraitance, collecter des données et s'en servir pour repérer les personnes à risque et assurer une alerte et une intervention précoces, réglementer l'environnement numérique et développer les compétences numériques pour assurer la sécurité des enfants.

44. L'oratrice s'enquiert du rôle que les décideurs politiques, les juristes, les chercheurs, les militants sociaux et les chefs religieux et communautaires peuvent jouer dans ces efforts, et de la manière de faire participer le secteur privé, y compris celui du tourisme, dans la défense des droits de l'enfant. Il est essentiel que les politiques de protection et de bien-être de l'enfant touchent non seulement les institutions, mais aussi les enfants eux-mêmes, qui sont les bénéficiaires visés. L'oratrice souhaite savoir s'il existe des bonnes pratiques en la matière. Enfin, la délégation souhaite savoir ce qui peut être fait au niveau national pour prévenir la maltraitance des enfants résultant de la production et de la distribution de matériel pédopornographique sur Internet.

45. **M. Shaked** (Israël) dit que sa délégation se félicite de l'attention que la Rapporteuse spéciale accorde à la sécurité en ligne des enfants dans son rapport. L'exploitation sexuelle et les abus sexuels des enfants est un phénomène qui ne devrait pas exister, que ce soit dans le monde physique ou dans l'espace numérique. Les efforts visant à éliminer l'exploitation et les abus sexuels des enfants sous toutes leurs formes sont essentiels. Si l'espace numérique et les nouvelles technologies offrent de nombreux avantages pour les

enfants, ils présentent aussi de nouveaux risques et dangers. La large diffusion d'Internet a conduit à l'émergence de services sexuels en ligne. L'orateur souhaiterait obtenir de plus amples informations sur les efforts déployés au niveau mondial pour empêcher que l'espace numérique ne soit utilisé comme plateforme pour la prostitution, tout en préservant la liberté des activités en ligne.

46. **M^{me} Gunderson** (États-Unis d'Amérique) dit que son Gouvernement s'est engagé à s'attaquer directement aux causes profondes de l'exploitation et des abus sexuels des enfants, tout en prenant des mesures contre d'autres facteurs qui exacerbent ces causes, comme la propagation de la pandémie de COVID-19. En 2022, la Maison Blanche a créé un groupe de travail chargé de lutter contre le harcèlement et les abus en ligne, dans le but de mettre un terme à la distribution de matériel pédopornographique et à l'exploitation sexuelle des enfants. Le Groupe d'enquête sur l'exploitation des enfants du Département de la sécurité intérieure continue à secourir des victimes dans le monde entier et à dispenser des formations aux partenaires internationaux chargés de l'application de la loi. Le Gouvernement des États-Unis a également élargi le crédit d'impôt pour enfants dans le cadre du plan de sauvetage américain, ce qui a permis à des millions d'enfants et de familles de sortir de la pauvreté et de fournir un financement essentiel aux programmes communautaires de prévention de la maltraitance des enfants. L'oratrice s'enquiert des mesures qui pourraient favoriser la coopération avec le secteur du numérique afin de lutter contre les abus sexuels sur enfants et l'exploitation sexuelle des enfants.

47. **M^{me} Matos Menéndez** (République dominicaine) dit que dans les pays à revenu faible et intermédiaire, un nombre disproportionnellement élevé de groupes vulnérables, dans lesquels les enfants sont souvent en situation précaire, est impliqué dans le travail des enfants dans des secteurs dominants de l'économie. Le Gouvernement dominicain lutte sans relâche contre la vente et l'exploitation sexuelle des enfants et souhaiterait obtenir davantage d'informations sur les meilleures pratiques en matière de cadres juridiques et de politiques de régulation de l'espace en ligne afin de contrecarrer efficacement ces activités.

48. **M^{me} Murphy** (Australie) dit que son Gouvernement est très préoccupé par l'augmentation mondiale du travail des enfants et qu'il s'est engagé à protéger les enfants contre toutes les formes d'abus sexuels et d'exploitation sexuelle. À cet égard, il a mis en place une stratégie nationale pour prévenir et combattre les abus sexuels sur les enfants pour la période 2021-2030, ainsi qu'un plan d'action national

quinquennal de lutte contre l'esclavage moderne. En outre, afin d'améliorer la transparence et d'appliquer le principe de responsabilité, des avis de signalement obligatoire ont été émis à l'intention des fournisseurs de services en ligne, les obligeant à rendre compte des mesures prises pour traiter les contenus relatifs à l'exploitation sexuelle et aux abus sexuels concernant des enfants sur leurs plates-formes. Il est important de comprendre et de traiter les causes de ces crimes. La délégation australienne souhaiterait savoir comment les pays peuvent collaborer avec le secteur privé pour mieux prévenir les abus sexuels et l'exploitation des enfants au niveau international.

49. **M. Micallef St. John** (Malte), s'exprimant en tant que délégué de la jeunesse, dit que les vulnérabilités des enfants devraient être traitées de manière adéquate dans le cadre des objectifs de développement durable pour une mise en œuvre effective du Programme 2030. La délégation maltaise est alarmée par le nombre croissant de mariages d'enfants, de mariages précoces et de mariages forcés, et par le fait que les enfants touchés par un conflit peuvent être davantage exposés au risque d'exploitation sexuelle. Il est donc impératif que les États Membres donnent la priorité à la protection des enfants et qu'ils continuent d'évaluer et de traiter l'impact à long terme des conflits armés violents sur ces derniers. Comme la Rapporteuse spéciale recommande aux États et aux autres parties prenantes de s'attaquer aux nombreuses vulnérabilités des enfants face à la vente et à l'exploitation sexuelle, il serait souhaitable d'obtenir des précisions sur les circonstances qui peuvent éventuellement faire obstacle à l'acquisition d'une culture numérique par les enfants.

50. **M^{me} Ducasse** (Canada) dit que sa délégation est préoccupée par les multiples crises et conflits en cours dans le monde entier et par leurs répercussions sur les droits des enfants. La situation est encore aggravée par la place croissante prise par l'espace numérique dans la vie quotidienne, qui augmente le risque d'exploitation sexuelle des enfants. À cet égard, le Canada a joué un rôle essentiel dans la rédaction du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Dans le cadre de sa politique étrangère, le Gouvernement canadien soutient une approche intersectionnelle de la prévention et de la répression de la violence fondée sur le genre. Des conseils sur la meilleure façon de soutenir les victimes et les survivants de l'exploitation sexuelle en ligne seraient appréciés. Le Canada travaille en étroite collaboration avec ses partenaires pour mettre fin aux mariages d'enfants, aux mariages précoces et aux mariages forcés, et souhaite savoir comment la

collaboration internationale pourrait être renforcée pour accélérer les actions visant à éliminer ces pratiques préjudiciables, conformément à la cible 5.3 des objectifs de développement durable, afin d'atteindre en particulier les femmes et les filles les plus pauvres et les plus marginalisées.

51. **M^{me} Tambwe** (République-Unie de Tanzanie) dit que son Gouvernement reste fermement engagé dans la promotion et la protection des droits de l'enfant, conformément à la Constitution nationale et aux traités régionaux et internationaux relatifs aux droits humains. La République-Unie de Tanzanie utilise une approche holistique pour créer un environnement favorable aux filles et met en œuvre une politique d'éducation gratuite visant à réduire le fardeau économique qui pèse sur les parents. Les familles sont autonomisées grâce à un fonds national de sécurité sociale qui vise à accroître la sécurité économique des familles démunies, et une stratégie nationale visant à éliminer le travail des enfants a été mise en œuvre pour la période 2018-2022.

52. **M^{me} Raban** (Royaume-Uni) déclare que l'environnement numérique présente de nouveaux risques pour les enfants et que la communauté internationale doit jouer son rôle pour assurer la sécurité des enfants, à la fois en ligne et dans leurs communautés, en conciliant les préoccupations en matière de protection de la vie privée et la nécessité de préserver la sécurité des enfants. Les entreprises technologiques doivent agir plus vite et plus fort pour donner la priorité à la sécurité. Le Gouvernement britannique coopère avec des partenaires internationaux pour renforcer les efforts mondiaux à cet égard. Le Royaume-Uni se félicite des négociations engagées pour la création d'un mécanisme des Nations Unies contre la cybercriminalité et soutient les travaux du Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants, auquel il apportera un financement de 16,5 millions de livres sterling au cours des trois prochaines années. Outre la coopération internationale, des efforts nationaux importants sont également nécessaires. Le Gouvernement britannique a élaboré un projet de loi sur la sécurité en ligne visant à imposer des obligations légales aux entreprises technologiques, notamment de traiter et de supprimer de manière proactive les contenus relatifs à l'exploitation sexuelle et aux abus sexuels concernant des enfants, sous la supervision d'un régulateur indépendant. La délégation britannique souhaiterait connaître l'avis de la Rapporteuse spéciale concernant l'utilisation de l'expression « pornographie mettant en scène des enfants » à la place de « contenus montrant des abus sexuels sur enfant » afin de mieux représenter la nature

horrible du crime et de mieux soutenir les victimes et les survivants.

53. **M. Dibba** (Gambie) déclare que son Gouvernement accueille favorablement le rapport de la Rapporteuse spéciale, qu'il étudiera en profondeur toutes ses recommandations et y répondra. Les États Membres sont encouragés à accueillir favorablement le rapport et à adopter les politiques qui y sont recommandées pour mettre un terme à toutes les formes d'abus contre les enfants, dans un esprit de collaboration et de partenariat. La diligence constante et les services de la Rapporteuse spéciale contribueront à protéger les enfants et à préserver leur innocence et leur dignité.

54. **M. Kuzmenkov** (Fédération de Russie) dit que sa délégation soutient pleinement la remarque de la Rapporteuse spéciale concernant l'importance d'un environnement familial sûr dans la vie d'un enfant. Dans le cadre de la Décennie de l'enfance en Fédération de Russie, le Gouvernement russe met en œuvre un plan d'action qui prévoit notamment d'aider les enfants et les parents en cas de violation des droits de l'enfant, de définir les moyens de prévenir la maltraitance des enfants et de réadapter les enfants victimes de maltraitance et de criminalité. Une série de mesures impliquant plus de 2 000 organisations de services sociaux a également été mise en place pour protéger les enfants contre la maltraitance et la criminalité. Ces mesures visent à améliorer l'assistance fournie aux enfants victimes de maltraitance et de crimes, à sensibiliser les mineurs et les enfants aux différentes formes de violence et aux règles de sécurité en ligne, et à renforcer les compétences des spécialistes qui travaillent avec les enfants victimes de maltraitance et de crimes. Depuis 2017, le Gouvernement met en œuvre une stratégie de prévention de l'abandon moral d'enfant et de la délinquance juvénile, qui vise à garantir le droit de chaque enfant à vivre et à être élevé dans une famille et à renforcer l'institution familiale. Dans le cadre de ces efforts, un soutien psychologique et médical est apporté aux enfants et aux adolescents.

55. **M. Mohd Zim** (Malaisie) dit que son Gouvernement soutient pleinement l'accès des enfants à l'environnement numérique, ainsi que leur capacité à exprimer leurs points de vue et leurs opinions, conformément aux droits prévus par les lois et réglementations nationales. Internet et les médias sociaux offrent certes des ressources en matière d'apprentissage et de développement et permettent aux jeunes de communiquer et d'interagir avec la communauté mondiale, mais ils exposent également les enfants à de nombreuses menaces, notamment le harcèlement en ligne, le pédopillage, l'usurpation d'identité, la pornographie et la violence. Il serait

appréciable que des conseils soient fournis quant à la manière dont les États Membres pourraient rationaliser leurs efforts pour mieux protéger les enfants contre les cybermenaces et quant à l'aide dont ils pourraient bénéficier dans cette entreprise de la part du système des Nations Unies.

56. **M. Altarsha** (République arabe syrienne) dit que la Rapporteuse spéciale mentionne dans son rapport que les personnes qui n'ont pas de foyer stable courent un risque accru d'être exposées à la vente, à la violence sexuelle et à d'autres menaces, mais qu'elle n'aborde pas les raisons qui expliquent ce manque de stabilité. Il serait préférable de traiter les causes du problème plutôt que de trouver des solutions à ses répercussions. La Syrie prend très au sérieux la question de la maltraitance des enfants et impose de lourdes peines de prison, voire la peine de mort, à ceux qui violent des enfants. La quatrième recommandation figurant dans le rapport concerne la diffusion de supports d'information dans les langues des groupes vulnérables ; or la délégation syrienne ne comprend pas quel est l'objectif de cette recommandation, non plus que la raison d'être de la terminologie utilisée. Le lien entre la diffusion de l'information et les langues des groupes vulnérables n'est pas clair.

57. **M. Harrison Greenwood** (Observateur de l'Ordre souverain de Malte) dit que trois décennies après l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, des menaces manifestes continuent de peser sur la survie et le bon développement des enfants dans le monde entier, et les enfants restent les plus vulnérables dans les situations de conflit armé. Depuis le début de la guerre en Ukraine, l'Ordre Souverain de Malte a mobilisé des milliers de volontaires et de secouristes pour fournir des logements et une assistance médicale et humanitaire aux personnes qui accueillent des enfants et des familles déplacées en Ukraine et dans les pays voisins. Il a également fourni des milliers de repas aux enfants ukrainiens déplacés en Pologne et a apporté une aide, des fournitures et un soutien psychologique aux familles déplacées en Ukraine. L'éducation étant essentielle au développement optimal des enfants, l'Ordre a fait des cours de langue une priorité particulière pour faciliter l'intégration dans les écoles publiques en Pologne et en Hongrie. La délégation de l'Ordre Souverain de Malte a également soutenu et développé un protocole, soumis pour adoption à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), visant à aider les soignants à repérer les personnes qui risquent d'être victimes de la traite et de l'exploitation.

58. **M^{me} Singhateh** (Rapporteuse spéciale sur la vente et l'exploitation sexuelle des enfants, y compris la prostitution des enfants, la pornographie mettant en

scène des enfants et autres matériels d'exploitation sexuelle) dit que le soutien reçu des États membres contribuera à renforcer l'engagement de protéger les enfants contre la vente et l'exploitation sexuelle. Il est déconseillé d'employer l'expression « pornographie mettant en scène des enfants » car elle implique une certaine forme de participation volontaire de la part de l'enfant. Les États Membres sont plutôt encouragés à utiliser l'expression « contenus montrant des abus sexuels sur enfant ». Outre la législation, d'autres mécanismes et mesures, tels que la sensibilisation, pourraient être mis en place pour protéger les enfants contre les atteintes sexuelles et l'exploitation dans l'espace numérique. Les risques liés à l'utilisation des technologies en ligne devraient faire l'objet de discussions et être inclus dans les programmes scolaires afin d'apprendre aux enfants à utiliser les technologies en toute sécurité. Il faut donc former les enseignants et leur fournir les informations nécessaires pour qu'ils puissent transmettre des connaissances à leurs élèves.

59. Étant donné que les violences en ligne sont un phénomène transfrontalier, il importe d'encourager la collaboration, non seulement entre les Gouvernements, mais aussi entre les services de police et de justice et leur personnel afin de faciliter le partage des informations, des connaissances et des ressources. La fracture numérique doit être comblée afin de garantir l'accès de toutes et tous aux aspects positifs de la technologie. Des efforts de renforcement des capacités sont nécessaires pour permettre aux États Membres d'accéder à la technologie et aux ressources. Si tous les enfants sont vulnérables, les plus vulnérables sont ceux des communautés marginalisées et autochtones, où l'on peut parler différentes langues. Pour que ces enfants aient accès aux services, la barrière linguistique doit être levée et les informations et les ressources doivent être communiquées dans une langue comprise par les groupes marginalisés.

60. Le rôle joué par les parties prenantes dans différents secteurs, y compris le secteur du tourisme et des voyages, dans la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels est une question importante qui devrait être examinée de manière plus approfondie, étant donné que les enfants sont vendus et abusés sexuellement de différentes manières dans différents secteurs. Le moyen le plus important pour aborder la question et protéger les enfants dans le secteur du tourisme est la sensibilisation. Dans son rapport, la Rapporteuse spéciale aborde brièvement la tendance dangereuse du bénévolat non réglementé des touristes dans les orphelinats et encourage la réglementation de ce secteur afin de garantir la protection des enfants placés en institution. La

collaboration et les partenariats entre les Gouvernements, et entre Gouvernements et secteur privé, sont également essentiels. Le secteur privé et les industries technologiques ont été invités à se conformer aux principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans la conduite de leurs activités. Les États ont également été fortement encouragés à réglementer le secteur privé et à veiller à ce que des lois soient en place pour guider le secteur et garantir le respect des règles.

61. Bien que les contributions de 34 États Membres aient été reçues et incluses dans le rapport, tous les États Membres sont encouragés à fournir des détails sur leurs propres efforts en matière de protection des enfants contre la vente et l'exploitation sexuelle, afin que ces informations puissent être partagées avec d'autres.

62. **M. Wang Zixu** (Chine) dit que la promotion et la protection des droits de l'enfant sont des composantes importantes des droits humains au niveau international. Malgré les progrès réalisés ces dernières années, diverses menaces persistent, notamment la pauvreté, la maladie, la faim, les conflits et les catastrophes, qui nuisent à la santé, voire à la vie des enfants. La communauté internationale doit aborder la question de manière stratégique, en se concentrant sur le patrimoine humain et le développement, afin d'honorer son engagement et sa responsabilité envers les générations futures, et de promouvoir et protéger le droit au développement.

63. Garantir la paix est le meilleur moyen de protéger les enfants. La communauté internationale doit défendre les principes et les objectifs de la Charte des Nations Unies, adhérer au principe du règlement pacifique des différends et favoriser un environnement sûr et stable afin d'épargner aux enfants le fléau de la guerre et de la tourmente. Le développement sous-tend la croissance des enfants et son gouvernement plaide pour que le développement soit une priorité politique ancrée dans la mise en œuvre accélérée du Programme 2030 et l'éradication de la pauvreté des enfants, par la promotion de la croissance économique dans les pays en développement et la sauvegarde effective des droits des enfants à la vie, à la santé, au développement et à l'éducation. La coopération internationale est essentielle à cet égard, aussi la Chine soutient-elle l'UNICEF, l'OMS et d'autres agences multilatérales dans leur rôle d'amélioration de la santé et du bien-être des enfants. Tous les pays devraient renforcer la communication sur les politiques et le partage d'expériences afin de favoriser un environnement sain pour la croissance des enfants.

64. La Chine compte 250 millions d'enfants et le Gouvernement chinois a toujours accordé la priorité à leur développement en adoptant une approche multidimensionnelle, y compris des mesures législatives, administratives et judiciaires, pour sauvegarder leurs droits, promouvoir leur bien-être, combler les écarts de développement et soutenir leur développement global. La Chine améliore constamment son système juridique et a adopté ou modifié des lois et règlements spécialisés, notamment une loi sur la protection des mineurs, une loi sur la prévention de la délinquance juvénile, le code civil, le droit pénal, le droit de la procédure pénale et une loi contre la violence domestique. En outre, le Gouvernement chinois a mis en œuvre des programmes de développement de l'enfance, amélioré les soins de santé pour les enfants, élargi l'accès à des ressources éducatives inclusives et optimisé l'environnement social pour les enfants afin de renforcer le développement socioéconomique. Il apprécie le rôle joué par les instruments internationaux relatifs aux droits humains à cet égard et s'acquitte consciencieusement de ses obligations en matière de rapports sur l'application des diverses conventions internationales, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant et les protocoles facultatifs s'y rapportant, ainsi que la Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination.

65. **M. Shaked** (Israël) rappelle que malgré la ratification quasi universelle de la Convention relative aux droits de l'enfant, des millions d'enfants dans le monde continuent d'être laissés pour compte et de voir leurs droits bafoués. Les enfants sont touchés de manière disproportionnée par les crises mondiales, la pauvreté, la violence, l'inégalité et l'exclusion, et il faut faire davantage pour assurer leur avenir.

66. Les technologies numériques font de plus en plus partie intégrante de tous les aspects de la vie ; si elles offrent de nombreuses opportunités positives pour les enfants, elles créent également de nouveaux risques et de nouvelles menaces, auxquels il convient de faire face. L'un de ces risques est celui du harcèlement en ligne, qui peut être pratiqué de manière anonyme et peut causer une gêne considérable et entraîner une aversion envers le corps ou le caractère d'une personne, étant donné qu'un seul acte en ligne peut être largement diffusé, avec des répercussions à court et à long terme qui sont difficiles à mesurer.

67. L'ampleur de la cyberintimidation chez les enfants a été reconnue par plusieurs organisations et organismes internationaux, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Comité des droits de l'enfant et l'Union internationale

des télécommunications (UIT). Dans le cadre des efforts déployés par son pays pour lutter contre la cyberintimidation, le Bureau israélien de protection des enfants en ligne a lancé un plan stratégique pour une prévention et une intervention efficaces en ligne, dans le but d'éradiquer les dangers et les menaces qui pèsent sur les enfants et les jeunes dans les médias sociaux, les applications et les forums. Une patrouille de volontaires en ligne a également été mise en place pour guider, conseiller et soutenir les enfants et les adolescents qui ont besoin d'aide, sensibiliser à la cyberintimidation, à la violence et à la sécurité de la navigation sur Internet ; pour décourager la production de contenus préjudiciables ; et pour proposer des outils permettant de faire face aux dangers en ligne. Cette initiative sera étendue à l'ensemble du pays et complétera les efforts gouvernementaux existants par des efforts civiques.

68. Israël s'est associé aux efforts mondiaux de lutte contre la cyberintimidation et a présenté une résolution sur la lutte contre la cyberintimidation lors de la session actuelle du Conseil des droits de l'homme, conjointement avec l'Argentine, l'Allemagne et la Grèce. La résolution, qui a été adoptée par consensus, vise à soulever la question de la cyberintimidation dans une instance multilatérale, à la considérer comme une forme de violence portant atteinte aux droits humains et à inciter les États Membres à prendre des mesures. La communauté internationale doit garantir un environnement nourricier aux enfants du monde et répondre à leurs besoins pour leur permettre de jouir pleinement de leurs droits humains, de grandir dans la dignité et de réaliser leur plein potentiel.

69. **M^{me} González Ramírez** (Mexique), s'exprimant en tant que déléguée de la jeunesse, dit que le Gouvernement de son pays reste engagé à protéger, promouvoir et respecter les droits des enfants, et à défendre le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant à tout moment. À cet égard, il a adopté une loi générale sur les droits des enfants et des adolescents qui les reconnaît comme des agents de changement et des détenteurs de droits, définit des mesures spécifiques pour leur protection contre toutes les formes de violence physique et mentale et permet de garantir et promouvoir leurs droits dans tous les organismes et à tous les niveaux de l'État.

70. En tant que pays d'origine, de transit, de destination et de retour, le Mexique a enregistré ces dernières années une augmentation de l'arrivée d'enfants et d'adolescents, souvent non accompagnés. Pour répondre à leurs besoins, il a accéléré la mise en œuvre de certaines mesures. Le Gouvernement mexicain encourage donc toutes les autorités nationales et locales à fournir les services nécessaires aux enfants,

indépendamment de leur nationalité ou de leur statut migratoire, car les droits des enfants et des adolescents voyagent avec eux et doivent être respectés.

71. Les enfants ont subi les effets de multiples crises mondiales, y compris dans le domaine de l'éducation, ce qui entrave l'exercice de leur droit fondamental au développement et à l'autonomisation. La crise sanitaire et ses répercussions ont privé de nombreux enfants d'accès à l'éducation et augmenté le risque qu'ils soient victimes de violences. La situation est aggravée par l'évolution rapide des technologies : l'apprentissage en ligne a augmenté l'exposition des enfants à des risques tels que la cyberintimidation, l'exploitation sexuelle, la traite des personnes et les discours de haine. Aussi l'intégration dans les programmes scolaires de l'apprentissage numérique est-il un élément essentiel de la prévention de ces formes de violence. L'égalité des genres et les droits des filles sont également des priorités pour le Mexique. L'accès à l'éducation, y compris à une éducation sexuelle complète, doit être garanti sans aucune discrimination.

72. Le potentiel social et économique de chaque pays dépend du bien-être de ses habitants et en particulier de ses enfants. Ceux-ci représentent environ un tiers de la population mexicaine. C'est pourquoi le Mexique considère qu'il est essentiel d'adopter une approche globale et transversale, tenant compte des droits humains et des questions de genres, lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et programmes visant à améliorer les conditions de vie.

73. **M. Sharma** (Inde) dit que des millions d'enfants dans le monde continuent de vivre dans l'extrême pauvreté tout en étant confrontés à l'inégalité, à l'exploitation, à la violence et à la maltraitance. Pour s'acquitter de leur responsabilité commune de protéger les enfants et de leur offrir un environnement sûr et favorable, les États Membres doivent adopter des cadres juridiques permettant de protéger et de promouvoir réellement et efficacement les droits de l'enfant, en mettant l'accent sur la nutrition, l'éducation et la sécurité. En Inde, les enfants occupent une place privilégiée dans la société et le système juridique. La Constitution garantit leurs droits fondamentaux et habilite l'État à prendre des dispositions spéciales dans leur intérêt.

74. L'Inde a mis en place une commission nationale pour la protection des droits de l'enfant afin de veiller à ce que les lois, les politiques, les programmes et les mécanismes administratifs soient conformes à la Constitution nationale et à la Convention relative aux droits de l'enfant. Son plan d'action national pour les enfants se concentre sur les domaines prioritaires de la

santé et de la nutrition, de l'éducation et du développement, et de la protection et de la participation. L'accès à l'éducation étant fondamental pour construire une société pacifique et civilisée, la Constitution prévoit que l'éducation est gratuite et obligatoire pour les enfants jusqu'à l'âge de 14 ans. Un programme de repas scolaires qui couvre plus de 118 millions d'enfants vise à favoriser l'inscription de tous les enfants et à les encourager à rester à l'école. Les écoles privées réservent 25 % de leurs places aux enfants issus de milieux défavorisés. Un programme soulignant la nécessité d'éduquer les filles a été mis en place pour remédier globalement aux déséquilibres du rapport de masculinité. Des installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène ont été mises en place dans les écoles afin d'améliorer la fréquentation scolaire.

75. La sphère numérique a ouvert aux enfants d'immenses possibilités d'apprentissage et de connexion au monde, mais elle a également engendré de graves problèmes et de nouvelles formes de maltraitance des enfants telles que la cyberintimidation. Il faut donc prendre des mesures pour renforcer la culture et la sécurité numériques. Un cadre plus solide est requis pour garantir que les enfants puissent profiter des avantages des technologies numériques sans effets négatifs sur leur bien-être. Le Gouvernement indien a mis en place des mesures efficaces pour prévenir le cyberharcèlement, la cyberintimidation, le mariage d'enfants, le harcèlement sexuel, la pornographie et la traite des êtres humains, et pour protéger les enfants contre de tels actes.

76. L'Inde protège les droits des enfants et des mineurs présumés en conflit avec la loi, ainsi que ceux des enfants ayant besoin de soins et de protection. Le Gouvernement et la société civile travaillent ensemble dans un cadre juridique et administratif solide, sous la supervision active du pouvoir judiciaire. On assiste à l'émergence d'une tendance dangereuse et préoccupante du terrorisme mondial, à savoir l'augmentation du nombre d'enfants recrutés et impliqués dans des activités liées au terrorisme. Les fermetures d'écoles pendant la pandémie de COVID-19 ont permis aux groupes terroristes de cibler encore plus d'enfants, notamment par le biais de plateformes en ligne, à des fins de radicalisation et d'endoctrinement. Les États Membres doivent faire preuve d'une plus grande volonté politique de demander des comptes aux auteurs d'actes terroristes et à leurs commanditaires, et de s'acquitter de leurs obligations en matière de protection de l'enfance.

77. **M^{me} Egan** (Irlande) dit que la question des droits de l'enfant est une priorité essentielle pour sa délégation dans tous ses engagements bilatéraux et multilatéraux au sein du système des Nations Unies et dans son travail

en tant que membre du Conseil de sécurité. La délégation irlandaise est donc profondément préoccupée par le fait que les enfants continuent d'être confrontés aux violations les plus graves des droits humains dans les situations de conflit armé dans le monde entier. L'Irlande a eu l'honneur de siéger au Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés pendant son mandat au Conseil de sécurité, car la paix est essentielle pour protéger les enfants touchés par les conflits.

78. Alors que chaque enfant a droit à l'éducation, les attaques contre les écoles continuent de compromettre l'accès et le droit à l'éducation des enfants, mettant en danger à la fois ces derniers et leurs enseignants. Les groupes armés doivent cesser de prendre délibérément pour cible les écoles et les hôpitaux, de les utiliser et de les attaquer. Tous les États devraient signer et mettre en œuvre les Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés, ainsi que la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. Il est particulièrement choquant que les filles afghanes continuent d'être privées de leur droit à l'enseignement secondaire. Les Talibans sont exhortés à revenir sur cette décision.

79. L'Irlande est très fière de son bilan national en matière de droits de l'enfant. Elle a été le premier pays au monde à publier une stratégie nationale sur la participation des enfants et des jeunes à la prise de décision. Sa stratégie nationale pour la jeunesse LGBTI vise à garantir que tous les secteurs de l'État adoptent une approche permettant d'améliorer la vie des enfants et des jeunes appartenant à ces communautés et de relever les principaux défis auxquels ils sont confrontés. Un nouveau cadre national pour la participation des enfants et des jeunes à la prise de décision a été lancé en 2021.

80. Le Gouvernement irlandais a organisé des consultations avec des enfants et des jeunes sur l'exercice de leurs droits dans le cadre de l'élaboration des rapports à soumettre au Comité des droits de l'enfant, au titre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et de l'examen périodique universel. Il a également mis en place un groupe consultatif de jeunes, qui a publié un rapport à l'intention du Comité des droits de l'enfant, et se prépare à un prochain examen dans le cadre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Tous les États sont encouragés à collaborer avec les organes conventionnels afin de garantir les meilleures pratiques dans leurs efforts nationaux de promotion des droits de l'enfant.

81. **M^{me} Banaken Elel** (Cameroun) dit que son Gouvernement accorde une importance particulière aux

questions relatives aux enfants dans ses projets et programmes, en se concentrant sur leur éducation formelle et leur bien-être au sein de leur famille. Si les enfants ont la même dignité inhérente que les adultes, ils n'ont pas les mêmes responsabilités, ce qui explique que tous les pays aient condamné le travail des enfants et appelé à lutter contre ses pires formes. De même, les enfants ne doivent pas être traités comme des adultes ; le Gouvernement camerounais s'est donc engagé à mettre en place un système de justice pénale pour mineurs afin de garantir qu'aucun enfant ne soit jamais condamné à mort ou jugé comme un adulte par les tribunaux. Si les enfants méritent d'être consultés, ils ne doivent pas prendre part aux combats politiques, idéologiques ou sociaux des adultes, que ce soit avec des armes en tant que soldats, avec des pancartes en tant que manifestants ou avec un micro depuis une tribune de l'ONU. Les présenter comme des agents de changement ou des défenseurs des droits humains et corrompre leur innocence par une éducation sexuelle complète est un aveu d'échec et de résignation de la part des adultes, des parents et des pays.

82. Dans la perspective du Sommet de l'avenir, il faut réfléchir à la construction d'un monde où les enfants pourront vivre heureux, éduqués, en bonne santé et à l'abri des idées qu'ils auront le temps de méditer à l'âge adulte. Le Sommet devrait être l'occasion de réfléchir au rôle que l'on fait jouer aux enfants et aux batailles qu'on leur fait mener dans le monde dit moderne. Les seules batailles qu'ils devraient mener sont de mener à bien leurs études pour pouvoir contribuer au développement social de l'humanité, de développer les valeurs fondamentales de paix et de solidarité et de jouir de l'insouciance et de l'innocence de leur âge, dans le confort de leur famille et sous l'autorité de leur mère et de leur père.

83. **M. Kovacevic** (Serbie), s'exprimant en tant que délégué de la jeunesse, dit que beaucoup a été dit sur les questions des enfants sans abri, des enfants soldats et des victimes de la traite des êtres humains, de la violence sexuelle et de la violence au sein de la famille, mais qu'il faut continuer d'agir. Malgré les efforts déployés par les Nations Unies, notamment dans le cadre de la Convention relative aux droits de l'enfant, il reste beaucoup à faire pour le bien-être des enfants et leur protection contre les dommages physiques, la faim, les catastrophes, la pauvreté et les changements climatiques. Les Nations Unies doivent veiller à ce que les enfants et les jeunes héritent d'un monde plus sûr et meilleur que celui dans lequel ils sont nés. L'un des moyens d'y parvenir est de garantir la qualité et l'accessibilité de l'éducation. La pandémie de COVID-19 a eu un impact significatif et il est encourageant de voir

que les parties prenantes ont su réagir rapidement en organisant le sommet « Transformer l'éducation ». La génération actuelle a été privée d'une enfance et d'une éducation normales. Tous les efforts doivent être déployés pour remettre leur vie sur les rails et rattraper le temps perdu.

84. **M^{me} Stojkovic** (Serbie), s'exprimant en tant que déléguée de la jeunesse, dit que la Serbie crée un cadre institutionnel, législatif et stratégique favorable au plein respect des droits de l'enfant grâce à l'introduction et à la mise en œuvre de lois, de politiques et de pratiques visant à sauvegarder les droits et le bien-être des enfants, et à permettre leur participation active à la société. Un protocole général pour la protection des enfants contre la violence a été adopté et une attention particulière est accordée aux questions de sécurité en ligne et de violence virtuelle. La violence physique reste un sujet de préoccupation, car les enfants de moins de 18 ans représentent plus de 50 % de la population des pays touchés par la guerre. En plus de mettre la vie des enfants en danger, les conflits armés les privent d'accès à l'éducation, aux soins de santé et au développement social. L'ONU et bon nombre de ses États Membres méritent d'être salués pour le travail qu'ils accomplissent déjà, mais les animateurs de jeunesse œuvrent également en faveur d'un changement productif et peuvent contribuer à trouver de nouvelles solutions aux défis existants.

85. **M^{me} Flores Tello** (Panama) dit que les enfants de tous les pays continuent de vivre des situations alarmantes et malheureuses en raison de la pauvreté, des migrations, des conflits, des changements climatiques et des catastrophes naturelles. Il convient d'attirer l'attention sur la réalité qu'ils vivent et sur l'héritage qui leur est transmis. La communauté internationale devrait prendre des mesures conjointes pour renforcer la collaboration et créer des partenariats dans le but de résoudre ces problèmes.

86. Le Panama a renforcé son cadre institutionnel en faveur des enfants en adoptant une loi sur la petite enfance au profit des enfants de moins de 9 ans. Dans le cadre de cette loi, un parcours de prise en charge globale de la petite enfance a été mis en place pour élaborer et mettre en œuvre des programmes, des politiques publiques et des budgets permanents visant à reconnaître et à protéger les droits et le développement global des enfants, à tous les âges et à tous les stades de leur développement. Le réseau de centres d'accueil de la petite enfance a été étendu à l'ensemble du pays afin de fournir un large éventail de services aux enfants de moins de 5 ans. Une loi a été adoptée pour établir un système de garanties et de protection intégrale des droits des enfants et des adolescents, qui comprend un

mécanisme de prévention de toutes les formes de violence à l'égard des mineurs. Cette loi a permis d'harmoniser davantage la réglementation nationale avec les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant, tout en relevant les normes existantes en termes de respect des droits de l'enfant et de promotion de leur croissance et de leur développement au sein de leur famille, de leur communauté et de leur société.

87. Le Panama a ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications en adoptant la loi n° 61 de 2016, qui garantit l'accès des enfants à l'information et vise à promouvoir leur bien-être social, spirituel et moral, ainsi que leur santé physique et mentale. Les États Membres qui n'ont pas encore ratifié le Protocole facultatif sont encouragés à le faire. Un expert indépendant panaméen a été élu au Comité des droits de l'enfant pour la période 2023-2027. Le Gouvernement panaméen reste déterminé à œuvrer à la protection des droits de l'enfant, sans discrimination et dans l'intérêt supérieur de chaque enfant. Il poursuivra ses efforts pour offrir un système éducatif efficace, un accès à des soins de santé décentes et un soutien à la petite enfance, tout en renforçant son cadre juridique et en veillant à ce que tous les droits humains, civils, politiques, sociaux et culturels des enfants soient pris en compte dans les politiques publiques.

88. **M. Croker** (Royaume-Uni) dit que son Gouvernement est attaché à la promotion, à la protection et à la réalisation des droits de tous les enfants. Les disparités entre les enfants s'accroissent et des efforts sont nécessaires pour veiller à ce qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte. Cette urgence a été rendue plus aiguë par la pandémie de COVID-19, qui a entraîné une augmentation de la violence contre les enfants et une perturbation des mécanismes normaux de prévention et de réponse, laissant de nombreux enfants sans réseaux de soutien. Ces difficultés montrent qu'il est important de pouvoir s'appuyer sur de solides systèmes tenant compte des questions de genre et des besoins des enfants pour lutter efficacement contre cette pratique. La pandémie risque d'entraîner une augmentation du nombre de mariages d'enfants dans les années à venir, en particulier dans les ménages les plus pauvres et les zones rurales, et le Royaume-Uni s'est engagé à verser 18 millions de livres sterling dans le cadre du Programme mondial visant à mettre fin aux mariages d'enfants.

89. La délégation britannique est profondément préoccupée par l'impact des conflits et des crises humanitaires sur les droits, la sécurité et le bien-être des

enfants. Les cas de violence sexuelle et d'enlèvement, en particulier d'enlèvement de filles, ont nettement augmenté. Protéger les enfants de l'impact des conflits armés est un impératif moral, juridique et stratégique et un élément essentiel pour briser le cycle de la violence. La lutte contre les violences sexuelles dans les conflits est une priorité absolue pour le Royaume-Uni, qui accueillera une conférence sur ce thème en novembre 2022. L'année passée, le Gouvernement britannique a lancé un appel à l'action pour garantir les droits et le bien-être des enfants nés de violences sexuelles dans les conflits, première étape pour galvaniser l'action internationale afin d'aider les milliers d'enfants marginalisés et stigmatisés par leurs familles et leurs communautés. Depuis lors, le Royaume-Uni collabore avec des experts et des personnes nées dans ces circonstances pour élaborer une plate-forme d'action. Tous les Gouvernements sont encouragés à soutenir formellement l'appel à l'action et à formuler leurs propres engagements dans le cadre de la plateforme pour soutenir ce groupe vulnérable.

90. Les menaces en ligne qui pèsent sur les enfants se multiplient et évoluent à un rythme alarmant. Le Royaume-Uni a été reconnu comme un chef de file mondial dans la lutte contre toutes les formes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commises contre des enfants. Il est à l'origine d'une résolution de l'ONU reconnaissant le rôle du secteur privé et l'importance de réglementations solides et cohérentes dans la protection des enfants contre les atteintes sexuelles en ligne.

91. **M^{me} Pereira Portilla** (Colombie) dit que, partant du principe que la paix est la base de la promotion des opportunités de vie, sa délégation condamne fermement la violence contre les enfants et toutes les formes d'exploitation des enfants, qui constituent de graves menaces pour les droits de l'enfant et peuvent causer des dommages irréparables. C'est pourquoi le Gouvernement colombien a érigé en priorité la promotion d'une éducation gratuite et de qualité, moyen de parvenir à une paix totale et de démocratiser la culture et le savoir. Les stratégies adoptées par la Colombie pour prévenir le recrutement et l'exploitation des enfants, ainsi que la violence sexuelle à leur encontre, ont été reconnues pour leur impact positif. Cette approche a permis aux enfants séparés des groupes armés de bénéficier de la protection d'un programme géré par l'institution nationale de protection de la famille, qui a également dispensé une formation sur les droits de l'enfant aux forces armées colombiennes.

92. Le Gouvernement colombien a adopté une stratégie de prévention du recrutement qui repose sur le renforcement des institutions nationales et l'élaboration de politiques, d'actions, de plans et de projets visant à

garantir et à protéger les droits de l'enfant. La commission intersectorielle pour la prévention du recrutement et de l'exploitation des enfants et de la violence sexuelle à leur encontre est un acteur central. Parallèlement, la Colombie poursuit sa coopération et ses efforts de collaboration avec des organisations telles que l'UNICEF et l'Organisation internationale pour les migrations, et a rejoint le Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants afin de bénéficier des meilleures pratiques et de l'assistance technique dans ce domaine.

93. Le lien entre la dégradation de l'environnement et la garantie des droits de l'enfant est établi. Afin d'aider les enfants à connaître leurs droits pour pouvoir les exercer, la Colombie a mis en place un programme d'éducation à l'environnement. Les enfants ont commencé à utiliser le système judiciaire pour exiger la justice climatique, et demander notamment des réductions d'émissions plus ambitieuses afin de préserver leur avenir. Ils demandent également une évaluation de l'impact de l'extraction des combustibles fossiles et l'arrêt de la déforestation.

94. **M^{me} Nkombo** (Zambie) dit que son Gouvernement reste attaché à la protection et à la promotion des droits de l'enfant tels qu'ils sont inscrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant et dans d'autres traités relatifs aux droits humains. Il a adopté une législation et des politiques visant à promouvoir les droits de l'enfant, notamment la loi sur le code de l'enfance, qui vise à garantir que toute la législation relative à l'enfance est conforme aux dispositions de la Convention et à renforcer la protection des enfants, notamment par l'éradication du mariage des enfants et des grossesses précoces, ainsi que de leurs conséquences directes et indirectes. Il a engagé un processus de révision de la loi sur le mariage afin de s'assurer que la définition de l'enfant est cohérente avec les lois statutaires.

95. La Zambie est l'un des 12 pays prioritaires qui se sont engagés à mettre fin au sida chez les enfants, conformément aux objectifs de l'Alliance mondiale pour mettre fin au sida chez les enfants d'ici à 2030. Dans sa quête pour atteindre la couverture sanitaire universelle d'ici 2030, le Gouvernement zambien a lancé une campagne pour résoudre les problèmes de ressources humaines dans le secteur de la santé en recrutant des milliers de professionnels de santé. Conscient du rôle important de l'éducation et du développement des compétences dans la croissance socioéconomique, le Gouvernement a recruté des milliers d'enseignants en une seule année pour améliorer la qualité de l'éducation et a instauré la

gratuité de l'enseignement dans les écoles publiques, de la petite enfance au niveau secondaire.

96. L'éducation est un outil puissant pour la prévention des pratiques préjudiciables telles que les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés. La pandémie de COVID-19 a accru la vulnérabilité des filles à ces pratiques en raison de l'interruption de leur scolarité. À cet égard, le Gouvernement s'est engagé à étendre son soutien au moyen d'un programme axé sur le maintien des filles à l'école, qui a été augmenté de plus de 100 %. Ce programme vise à améliorer l'accès des filles à l'éducation tout en promouvant l'égalité des chances pour les filles, les apprenants handicapés et les autres enfants vulnérables. La Zambie constate que les enfants sont de plus en plus exposés à différents dangers en ligne, y compris la cyberintimidation. La loi sur la cybersécurité et la cybercriminalité a été promulguée en 2021 et est mise en œuvre dans le cadre d'une nouvelle stratégie de protection des enfants visant à renforcer la protection en ligne de ces derniers.

97. **M^{me} Rivera Reyes** (Honduras) dit que la violence contre les enfants, les adolescents et les jeunes atteint un seuil critique au Honduras en raison des politiques mises en œuvre par les gouvernements précédents, qui ont militarisé la société hondurienne, criminalisé la protestation publique, enraciné le crime organisé au sein des pouvoirs publics, encouragé la corruption et affaibli institutionnellement les entités étatiques chargées de protéger les droits des enfants, des adolescents et des jeunes. Le pays est en train de se reconstruire sur la base de l'éducation. Un processus de transformation est en cours pour fournir aux enfants et aux jeunes des soins de santé et une éducation de qualité et garantir la sécurité et la souveraineté alimentaires. Soucieux de faire progresser les droits des enfants, le Gouvernement hondurien travaille avec les autorités locales pour apporter une réponse globale aux problèmes rencontrés par les enfants, grâce à des initiatives telles qu'un programme d'alimentation scolaire, des campagnes de vaccination pédiatrique et la reconstruction de centres éducatifs.

98. Le Gouvernement hondurien élabore des stratégies de prévention de la violence qui contribueront à améliorer la vie des jeunes Honduriens et à encourager les débats publics sur la responsabilité de la société à l'égard des enfants et des jeunes vivant dans des contextes violents en raison de la pauvreté et de la stigmatisation, et sur la nécessité d'intervenir en temps utile dans les secteurs où le risque est imminent. L'accent est mis sur l'accès des enfants, des adolescents et des jeunes aux soins de santé, à l'éducation formelle et non formelle, à la science et à la technologie, à la

culture, à l'art et à la sécurité alimentaire, afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle de citoyens et d'entrepreneurs.

99. **M. González Behmaras** (Cuba) dit que, bien que la Convention relative aux droits de l'enfant reconnaisse que les enfants doivent grandir dans un environnement propice au plein épanouissement de leur personnalité et à l'expression de leur potentiel, ni les pays développés, ni les pays en développement ne parviennent à promouvoir et à protéger les droits de l'enfant et à garantir l'accès de tous les enfants à des services de santé et d'éducation de haute qualité. Des millions d'enfants sont sous-alimentés, analphabètes et tombent chaque année dans la pauvreté. Les progrès limités accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable concernant les enfants et les adolescents ont été gravement compromis par la pandémie de COVID-19. Comme toujours, en raison de l'ordre international injuste, les pays en développement paieront le prix le plus élevé, et cette réalité mettra en péril l'avenir et le bien-être de millions d'enfants si tous les pays, en particulier les plus riches, ne renforcent pas leur volonté politique et leur engagement en faveur du multilatéralisme et de la coopération internationale.

100. Des mesures coercitives unilatérales continuent d'être imposées aux pays du Sud, avec de graves répercussions sur les enfants et les adolescents. Aucun enfant cubain n'a pu échapper à l'impact du blocus économique, commercial et financier imposé au pays par le gouvernement des États-Unis pendant plus de six décennies. La pression, l'hostilité et l'étouffement auxquels Cuba est soumise violent la Charte des Nations Unies et le droit international, constituent le principal obstacle au développement du pays et affectent directement les droits humains et la qualité de vie du peuple cubain, y compris des enfants et des adolescents. Si le blocus des États-Unis a un impact direct sur la capacité du Gouvernement cubain de fournir de meilleurs services de santé, d'éducation et de soins complets à tous les enfants et adolescents, y compris ceux qui sont handicapés, il ne peut pas étouffer la volonté d'améliorer continuellement les résultats dans ces domaines. En effet, malgré le blocus et ses conséquences financières dévastatrices, Cuba a obtenu des résultats indéniables en matière de promotion et de protection des enfants et des adolescents, comme le reconnaît l'UNICEF.

101. Les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant ont été intégrées dans les politiques et programmes nationaux dans les domaines de la santé, de l'éducation, des services aux personnes handicapées, du sport, de la culture et du développement social, et le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant a été incorporé

dans la Constitution et dans diverses lois et pratiques nationales. Malgré le blocus des États-Unis, les indicateurs de santé et d'éducation des enfants cubains sont comparables à ceux des pays développés. Par ailleurs, Cuba a adopté par référendum populaire, avec la participation de 74 % des électeurs, un nouveau Code de la famille qui reconnaît un large éventail de droits aux enfants et aux adolescents dans le cadre familial et qui permettra au pays de continuer à obtenir d'excellents résultats en matière de protection de ces derniers.

102. **M^{me} Anjani** (Indonésie) dit que la protection des enfants est de la plus haute importance pour son Gouvernement, qui a impulsé la mise en œuvre de politiques et de cadres juridiques cruciaux pour protéger et promouvoir les droits des enfants. Les institutions nécessaires pour traiter efficacement les cas de violence à l'encontre des enfants ont été renforcées. Des centres de services intégrés pour l'autonomisation des femmes et des enfants ont été créés dans tout le pays. Ils sont dotés de conseillers juridiques et de conseillers en santé mentale, qui peuvent répondre immédiatement aux cas de violence contre les enfants qui leur sont signalés. Une ligne téléphonique nationale d'urgence sur la violence domestique a été lancée en 2021 pour permettre aux victimes, y compris les enfants, d'accéder plus facilement à l'aide dont elles ont tant besoin. Une stratégie nationale sur l'élimination de la violence à l'égard des enfants a été adoptée pour garantir la participation de toutes les institutions nationales et locales à la protection des enfants contre toutes les formes de violence et de discrimination.

103. L'Indonésie a accompli des progrès notables pour soustraire les enfants à des situations qui ne sont pas propices à leur croissance et à leur développement, telles que les pires formes de travail des enfants, les mariages précoces et les mariages d'enfants. Un programme de réduction du travail des enfants mis en place en 2008 a permis à des milliers d'enfants travailleurs de retourner à l'école. Des changements législatifs importants ont été adoptés en 2019 pour prévenir les mariages d'enfants, l'âge minimum du mariage étant fixé à 19 ans pour les hommes et les femmes. Cette même semaine, la Cour suprême d'Indonésie a signé un protocole d'accord avec le Ministère de l'autonomisation des femmes et de la protection de l'enfance afin de garantir une application plus stricte du nouvel âge minimum du mariage dans l'ensemble du pays.

104. Le Gouvernement indonésien a placé la réalisation des droits fondamentaux des enfants au premier rang de ses objectifs de politique publique. En réponse à la pandémie de COVID-19, il a fourni des vaccins gratuits

à tous les résidents du pays, y compris aux enfants âgés de 6 à 17 ans. En outre, une attention particulière a été accordée à l'accélération des efforts visant à réduire les retards de croissance et des fonds importants du budget national ont été alloués à des programmes à cet effet. L'accès des enfants à l'éducation continue d'être garanti grâce à l'élargissement des programmes d'assistance opérationnelle aux écoles, le pays atteignant un taux de scolarisation de plus de 99 %. L'Indonésie applique une politique de tolérance zéro à l'égard de la violence, y compris la violence sexuelle, dans les établissements scolaires.

105. **M. Salini** (Slovaquie), s'exprimant en tant que délégué de la jeunesse, dit que des défis mondiaux sans précédent ont exacerbé la situation des enfants les plus vulnérables et ont intensifié la discrimination à l'égard des enfants et la violation de leurs droits humains. La réalisation des objectifs de développement durable a pris du retard et les efforts à cet égard pourraient être accélérés en garantissant l'accès à la justice. Ainsi, en collaboration avec la Tchéquie et l'UNICEF, la Slovaquie a organisé une manifestation visant à faire connaître le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications. Tous les États qui ne l'ont pas encore fait devraient ratifier le Protocole facultatif sans plus tarder. La promotion et la protection des droits de l'enfant sont des priorités de longue date pour la Slovaquie et la récente élection du représentant de la Slovaquie à la vice-présidence du conseil d'administration de l'UNICEF a confirmé cet engagement.

106. **M. Grünwald** (Slovaquie) dit que les changements climatiques ont des répercussions négatives sur la vie de tous, y compris des enfants, et que des mesures concrètes doivent être adoptées d'urgence avant qu'il ne soit trop tard. Les récentes pertes en vies humaines et les destructions massives causées par les pluies de mousson au Pakistan ont renforcé l'urgence de la situation.

107. La Slovaquie est profondément préoccupée par les attaques ciblées de la Fédération de Russie contre des écoles, des hôpitaux et des orphelinats ukrainiens. La violation des droits de millions d'enfants, y compris leur droit à l'éducation, est inacceptable, étant donné que l'accès à une éducation sûre et de qualité est le droit fondamental de chaque enfant et qu'il représente un facteur de développement personnel, de prospérité, de protection et d'espoir pour l'avenir. La délégation se félicite du soutien apporté à l'Ukraine par l'ONU et ses entités, tant dans le domaine de l'éducation que dans d'autres domaines. La Slovaquie a accueilli des milliers d'enfants réfugiés d'Ukraine et a adopté plusieurs

mesures législatives et administratives pour les intégrer dans son système éducatif et leur fournir l'assistance nécessaire. Par la guerre qu'elle mène contre l'Ukraine, la Fédération de Russie, et elle seule, est responsable de l'aggravation de la crise mondiale de la sécurité alimentaire, qui laisse des millions d'enfants dans le monde dans une situation d'insécurité alimentaire aiguë. La Fédération de Russie est exhortée à cesser ses activités militaires en Ukraine et à retirer immédiatement et sans condition du territoire ukrainien toutes ses troupes, son matériel militaire et ses structures administratives d'occupation.

108. **M. Arbeiter** (Canada) dit que la Convention relative aux droits de l'enfant est le traité sur les droits humains le plus largement adopté et qu'elle a remodelé l'approche générale du rôle des enfants dans la prise de décision. La transition vers la reconnaissance des enfants en tant que membres actifs plutôt que passifs de la société exige une réflexion et une volonté de reconnaître les lacunes dans la responsabilité partagée d'assurer la sécurité, de faire respecter les droits et d'agir dans l'intérêt supérieur des enfants, à la fois dans le pays et à l'étranger.

109. Les crises mondiales qui se recoupent ont entraîné une régression des droits de l'enfant au niveau mondial, notamment en ce qui concerne la prévention et l'élimination des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés. Les données collectées et les tendances observées montrent que, si des progrès ont été réalisés dans la réduction de cette pratique, les progrès ont été inégaux tant entre les pays et les régions qu'à l'intérieur de ceux-ci. L'impact de la pandémie de COVID-19 pourrait entraîner des retards plus importants dans l'élimination de cette pratique néfaste, puisque 10 millions de filles supplémentaires seraient exposées au risque de mariage d'enfants au cours de la décennie suivante. Il faut accélérer les efforts pour aider les filles et les femmes les plus pauvres et les plus marginalisées. Le Canada est déterminé à jouer un rôle de premier plan en la matière.

110. **M. Kunjara Na Ayudhya** (Thaïlande) dit que les enfants constituent un élément précieux des communautés nationales, régionales et mondiales et qu'ils façonnent le cours de l'avenir. Il est donc impératif que leurs droits soient respectés et défendus. Tous les pays devraient mettre l'accent sur la promotion et la protection des droits de l'enfant en déployant des efforts coordonnés pour fournir aux enfants les ressources et les conseils nécessaires à leur développement.

111. La Thaïlande reste déterminée à promouvoir et à protéger le bien-être des générations futures et a adopté

une approche multidisciplinaire entraînant une série d'améliorations législatives, conformément à ses engagements fondamentaux au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Gouvernement a adopté une loi réglementant la promotion de l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, conformément aux directives de l'OMS, et a mis en place un système d'allocations familiales pour aider les familles pauvres dans tout le pays. Il a également modifié les lois existantes afin de moderniser les structures de protection de l'enfance et de refléter l'évolution de la nature de la discrimination et de la violence à l'égard des enfants, y compris le travail des enfants et la pédopornographie. Fermement convaincue que des soins prénatals appropriés et un soutien à la petite enfance sont essentiels pour établir une trajectoire positive, la Thaïlande est fière d'être le premier pays de la région Asie-Pacifique selon l'OMS à avoir éliminé la transmission du VIH et de la syphilis de la mère à l'enfant. Elle est prête à partager son expérience à tous les niveaux et l'a déjà fait dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

112. Avec l'avènement rapide de la transformation numérique, la protection et la promotion des droits de l'enfant devraient également être étendues à l'environnement numérique, car, en plus d'offrir de nouvelles opportunités, les progrès technologiques posent de nouveaux risques d'atteintes et de violations. La Thaïlande s'est engagée à faire en sorte que l'environnement numérique offre un espace sûr et équitable pour la participation et l'apprentissage virtuel des enfants. Pour ce faire, elle a mis en place plusieurs plans et stratégies qui correspondent aux problèmes quotidiens auxquels sont confrontés les enfants en ligne, en tenant compte des préoccupations des parents et des enfants. Un plan d'action visant à prévenir et à atténuer l'impact des jeux d'argent en ligne sur les enfants et les jeunes a été mis en œuvre pour la période 2020-2022, ainsi qu'un plan d'action visant à instaurer une responsabilité sociale partagée pour les sports électroniques destinés aux enfants. En outre, une conférence régionale sur la protection des enfants en ligne a été organisée en 2020, sous les auspices de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et en collaboration avec l'UNICEF, l'UIT et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

113. Les États doivent s'efforcer de fournir aux enfants un accès égal et effectif à l'environnement numérique en réduisant la fracture numérique dans les établissements d'enseignement, les communautés et les foyers. Les droits de l'enfant ne peuvent être pleinement réalisés si leur droit à l'éducation n'est pas garanti, et aucun enfant ne doit être exclu du système éducatif.

L'éducation de base est donc accessible à tous les enfants de Thaïlande, quelle que soit leur nationalité. Pendant la pandémie de COVID-19, le Gouvernement thaïlandais a collaboré avec toutes les parties prenantes pour permettre aux élèves de poursuivre leurs études avec un minimum d'interruptions et pour fournir une connexion Internet gratuite à ceux qui en ont besoin.

114. **M. Riva Grela** (Uruguay) dit que la promotion et la protection des droits de l'enfant doivent être une priorité pour tous les États Membres, et que la mise en œuvre du Programme 2030 doit être cohérente avec les obligations des États en matière de droits de l'enfant. L'Uruguay attache une grande importance à cette question, comme en témoignent ses politiques nationales et son rôle de chef de file international en la matière. Il s'inquiète de constater que la vulnérabilité des enfants à la violence est exacerbée par de multiples crises qui se chevauchent, telles que l'augmentation de la pauvreté, les inégalités sociales et économiques, les déplacements forcés, les conflits, les changements climatiques, la dégradation de l'environnement, les catastrophes naturelles et l'insécurité alimentaire. En effet, la pandémie de COVID-19 a entraîné une nette augmentation du nombre d'enfants vivant dans la pauvreté, ce qui a accru leur vulnérabilité à diverses formes de violence, notamment le travail des enfants, le mariage d'enfants, la traite des enfants, l'exploitation sexuelle des enfants et l'enrôlement dans des groupes criminels.

115. Dans un tel contexte, l'éducation est le meilleur moyen d'autonomiser les enfants, mais les ménages les plus pauvres consacrent moins d'argent à l'éducation de leurs enfants et sont plus susceptibles de les retirer temporairement de l'école en temps de crise, et ces enfants ont moins de temps d'apprentissage à la maison, ce qui entraîne des perturbations majeures dans leur éducation. L'Uruguay est fier de son solide système d'enseignement public gratuit, qui constitue un outil de promotion sociale éprouvé par le temps et constamment modernisé. La couverture de l'éducation de la petite enfance pour les enfants âgés de 3 à 5 ans a augmenté de manière exponentielle ces dernières années, ce qui a permis de combler les écarts socio-économiques. Le Sommet sur la transformation de l'éducation a mis en relief la nécessité de veiller à ce que l'éducation soit équitable, accessible aux garçons et aux filles et non discriminatoire à l'égard des minorités ethniques, des personnes handicapées, des peuples autochtones et des personnes en situation de crise prolongée. L'investissement dans l'éducation ne doit laisser aucune personne ni aucune communauté de côté. L'Uruguay continuera à plaider pour que tous les enfants bénéficient de la mise en œuvre de programmes

transversaux axés non seulement sur l'éducation, mais aussi sur la santé, l'égalité des genres, la défense d'institutions fortes et équitables et la lutte contre les changements climatiques.

La séance est levée à 17 h 55.